

# Que veut dire ce logo sur l' emballage ?

De nombreux logos figurent sur les emballages que nous trions. Outre leur fonction de protection, les emballages permettent aussi d'informer l'utilisateur sur son contenu et ses caractéristiques. Des logos permettent d'identifier rapidement certaines informations (norme, recyclabilité, etc). Voici quelques exemples :



Ce point vert figure sur 95% de nos emballages. Il permet de reconnaître une entreprise partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers. Il ne signifie pas obligatoirement que l'emballage est recyclable !

## Les plus respectueux de l'environnement

Le Ministère de l'écologie et du développement durable encourage la conception de produits plus respectueux de l'environnement. Pour permettre aux consommateurs de reconnaître ces produits avec les meilleures garanties (conception, commercialisation, utilisation de produits ayant un impact environnemental moindre, information des consommateurs), deux labels écologiques officiels ont été créés.



La marque française NF Environnement



L'écocert européen

## Les produits contenant des matériaux recyclés



« Papier recyclé » : cette mention indique clairement le pourcentage de fibres de récupération utilisées pour la fabrication du produit.



« Contient des matériaux recyclés » : le pourcentage mentionné au bouclage de la flèche indique le taux de matériaux recyclés entrant dans la fabrication de l'emballage.

## Les emballages «recyclables»



La « boucle de Moebius » signifie que le produit ou l'emballage est recyclable. C'est une caractéristique technique du matériau mais recyclable ne veut pas forcément dire que l'emballage sera recyclé.



« Acier recyclable » : on mentionne la qualité magnétique de l'acier qui facilite son tri.



« Aluminium recyclable »

## Autres logos



« Tidy man » : simple incitation à la propreté, ce signe invite les consommateurs à jeter l'emballage du produit dans une poubelle ... à vous de choisir la bonne !



Ce logo identifie le matériau constituant l'emballage (exemple pour le plastique 1 pour le PET ou 2 pour le PEHD).

## Nous contacter :

N° vert 0 800 51 22 01

collecte.selective@cavil.fr

Communauté d'agglomération de Villefranche (CAVIL)

Service collecte sélective

115 rue Paul Bert

BP 70290

69 665 Villefranche-sur-saône cedex

www.cavil.fr

## Un doute, une question ?

Le guide des déchets ménagers est disponible sur simple demande. N'hésitez pas à le demander ou à le récupérer à la CAVIL.

# infotri

n° 14  
juin 2009

journal du tri de la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône

## La collecte des déchets en 2008 :

### Résultats encourageants mais attention aux erreurs de tri !

La quantité des ordures ménagères résiduelles (bac marron) a baissé en 2008. Il y a eu donc moins de déchets incinérés. Parallèlement des ressources naturelles ont pu être économisées grâce à l'augmentation de la quantité des déchets triés. Avec seulement un trimestre de collecte en porte à porte en 2008, il reste difficile de dresser un bilan. Néanmoins, les résultats sont plutôt encourageants même si on peut déplorer trop d'erreurs de tri.

Petit rappel des consignes en pages intérieures.



Maquette : service communication CAVIL - mai 2009 - imprimé sur papier 100% recyclé

## Edito

En octobre 2008, la CAVIL a mis en place la collecte des emballages ménagers et des journaux magazines en porte à porte. Nous constatons une très nette amélioration de ces tonnages et une baisse des ordures ménagères, phénomène qui est d'ailleurs national et tout simplement lié à la crise économique que nous traversons. Ceci étant, il faut encore accentuer notre performance pour atteindre l'objectif des accords du Grenelle de l'Environnement, à savoir les 75% des emballages ménagers recyclés. Nous en sommes encore loin, mais avec un peu plus de volonté et d'attention, nous y arriverons. Le résultat sera d'autant plus intéressant lorsque nous mettrons en place la redevance incitative, qui est un mode de gestion plus juste et plus efficace. Cette mise en place est très lourde et je vous en parlerai dans un prochain Info-tri.

Anne de Fleurieu  
Maire d'Arnas, vice-présidente de la CAVIL, présidente de la commission environnement

## Dans ce numéro

- > les résultats de la collecte 2008
- > Les sigles présents sur les emballages
- > Le tri à domicile, c'est pas difficile !
- > Emballages pliés = gain de place

Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche



# Gros plan sur ...

# La collecte sélective à la maison

Vous triez maintenant à domicile depuis plusieurs mois. Vous avez étudié votre guide de tri et vous savez que le bac jaune n'est pas un bac «fourre-tout». Pourtant, quelques erreurs subsistent dans les bacs collectés.



**Vous ne déposez en VRAC dans votre bac gris à couvercle jaune QUE bouteilles et flacons en plastique, emballages cartonnés et métalliques, journaux et magazines.**

### > Les emballages plastiques ne sont pas tous recyclables

Aujourd'hui, seuls les bouteilles et flacons plastiques sont à déposer dans le bac jaune.

- ✓ Pots de yaourts, barquettes polystyrène, sacs plastiques doivent être jetés dans le bac marron.
- ✓ Polystyrène, jouets, piscine gonflable, mobilier de jardin... tous ces objets encombrants parce qu'ils prennent beaucoup de place dans la poubelle doivent être déposés, dans la mesure du possible, à la déchèterie.

> **Les textiles** doivent être déposés aux bornes (liste sur [www.cavil.fr](http://www.cavil.fr)) pour être utiles à d'autres.

## TRIER C'EST BIEN, BIEN TRIER C'EST MIEUX !

Les erreurs de tri prennent de la place inutile dans le bac jaune et dans le camion de collecte. Elles doivent être ensuite séparées au centre de tri puis réexpédiées vers l'usine d'incinération ... Beaucoup de voyages et d'efforts pour rien, ce qui induit aussi un coût supplémentaire.

> Un doute, une question : voir le guide du tri ou appelez le n° vert.



**Cartons bruns : pas dans le bac jaune !**

1. Cartons de déménagement, emballages appareils hi fi (TV 16/9 ou PC) sont très encombrants. Même pliés, ils remplissent à eux-seuls le bac de tri.



2. Pour suivre une filière de recyclage spécifique, ils doivent être séparés des cartons plus légers (yaourts, céréales, couches culotte ou lessive).



## Astuces de trieur



1/ Trop souvent mon bac de tri déborde ! Pourtant si j'aplatis mes emballages, je peux gagner 1/3 du volume du bac. Cela marche à coup sûr ! (voir photos à gauche).

2/ Je dépose les emballages en vrac.

3/ Je n'emboîte pas les emballages (voir photo de droite).

Imbriqués les uns dans les autres, les emballages sont considérés comme des erreurs de tri et ne sont pas recyclés.

4 / Je ne déchire pas les papiers ou emballages cartonnés pour faciliter leur récupération au centre de tri.

5 / Je ne consomme pas d'eau inutilement, je vide et j'égoutte simplement mes emballages.

